

C.A.S.M. : le C.A.S.M., Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste permet à toute personne de plus de 12 ans et ne possédant pas le permis de conduire, de **pratiquer en circuit fermé** le sport moto en championnat officiel, trophées nationaux, compétitions de masse, épreuves loisir ou à l'entraînement dans les familles de disciplines suivantes : Vitesse, Motocross, Enduro, Trial, Motoball, Courses sur Piste (décret du 28 Mars 1988). Pour les mineurs voulant se présenter au CASM, une autorisation parentale sera exigée. On peut passer le CASM dès 11 ans, mais il ne sera délivré qu'à 12 ans. Sa validité est permanente, sauf interruption de licences pendant 2 ans. Il peut également vous permettre de courir en cas de suspension ou d'annulation du permis de conduire.

LE CODE DU SPORTIF : tout sportif, débutant ou champion, s'engage à :

- 1 – se conformer aux règles du jeu,
- 2 – respecter les décisions des officiels,
- 3 – respecter adversaires et partenaires,
- 4 – refuser toute forme de violence et de tricherie
- 5 – être maître de soi en toutes circonstances,
- 6 – être loyal dans le sport et dans la vie,
- 7 - être exemplaire, généreux et tolérant.

Précisions sur LES MACHINES :

- les machines exclusivement réservées à une utilisation en circuit fermé, ne sont pas homologuées pour un usage sur la voie publique (routes, chemins). C'est le cas du motocross ainsi que certaines machines de Vitesse.
- les motos de Trial et d'Enduro sont homologuées et immatriculées. Elles peuvent donc rouler sur la voie publique à condition que les pilotes soient titulaires du permis de conduire correspondant à la cylindrée de la machine pilotée (BSR pour tous ceux nés à partir du 01/01/1988) et respectent les règles du code de la route.

Le sport moto respecte l'ENVIRONNEMENT : des règles sont à observer afin de ne pas provoquer certaines nuisances.

- **Bruit** : avoir une pratique respectueuse de l'environnement. Avoir un système d'échappement conforme aux normes et en bon état. Le bruit n'est pas synonyme de vitesse.
- **Pollution** : pratiquer sa discipline sur les sites appropriés, les terrains homologués. Maintenir sa machine en bon état et adopter les bons réglages afin d'éviter les émissions de fumée, les fuites d'huile... **Déverser les produits pétroliers usagés dans les containers spéciaux**. Récupérer les emballages et conditionnements, même vides. Respecter la nature et les autres, c'est le respect de soi-même.

LE PILOTE, une mécanique humaine complexe :

- Le sport moto nécessite une bonne condition physique qui doit être entretenue.
- Avant de monter sur la moto, toujours penser à s'échauffer, cela diminue les risques de traumatismes articulaires et musculaires.
- La diététique améliore le rendement musculaire et la capacité de récupération. **L'alcool est interdit**.
- Se préparer psychologiquement améliore le self contrôle, la concentration et la motivation.
- Pratiquer un sport, c'est respecter les règles, les autres et soi-même. **C'est être responsable de son comportement vis à vis des autres, du comportement de ses accompagnateurs et du comportement de ses mécaniciens. C'est rejeter** la tricherie, la violence, **le dopage**.

N'oubliez pas que les éducateurs moto, Brevetés Fédéraux et Brevetés d'Etat ainsi que les Dirigeants des Clubs sont là pour vous renseigner et vous faire progresser techniquement et physiquement. N'hésitez pas à leur demander conseil.

1 - FORMALITES à satisfaire le matin d'une épreuve

A – Contrôle Administratif : le pilote doit présenter sa **licence en cours de validité, le CASM ou le Permis de conduire**. Le permis de conduire ainsi que la carte grise et l'attestation d'assurance sont obligatoires pour les épreuves empruntant la voie publique (Trial, Enduro, Rallye Routier).

B – Contrôle Technique : l'équipement du pilote et la machine doivent être conformes à la réglementation de la discipline

La Machine : **freins** en bon état de fonctionnement, **béquille** retirée, **extrémités du guidon** bouchées, **leviers** arrondis par des boules, **récupérateur d'huile**, retour correct de la **poignée de gaz**, **coupe-circuit**, **carter de protection** de chaînes et de pignons, **plaque et numéro** aux dimensions réglementaires, couleurs conformes à la catégorie, publicité interdite sur les plaques.

L'équipement du Pilote : casque homologué, bottes, gants, pantalon et pare-pierres (tout-terrain), maillot à manches longues (tout-terrain), cuir et protection dorsale (vitesse, supermotard, ...) *Eléments conseillés pour le tout-terrain* : lunettes, coquilles, genouillères, coudières. Ces éléments sont obligatoires ou vivement conseillés pour la sécurité du pilote. Pour une épreuve organisée dans le cadre d'un championnat, il faut néanmoins vérifier que la machine et l'équipement soient conformes au règlement technique de ce championnat.

2 – LE ROLE DES OFFICIELS

L'organisation d'une compétition officielle est confiée à un moto-club. Toute épreuve doit bénéficier d'une autorisation fédérale et préfectorale. Une équipe d'officiels veille au bon déroulement de l'épreuve et a un rôle bien précis :

a – le Directeur de Course : Il a tout pouvoir pour assurer la bonne gestion de la course et faire appliquer les décisions du jury, à ce titre il :

- peut interdire à un pilote de prendre le départ pour non conformité de la machine, suite au rapport du Commissaire Technique,
- donne le départ et l'arrivée de la course
- décide de l'utilisation du drapeau rouge
- peut à tout moment mettre en place toute les mesures exceptionnelles de sécurité

b – le Commissaires Sportif (3 par épreuve) : - ils sont chargés de faire appliquer le règlement
- ils siègent en jury et jugent les réclamations

c – le Commissaire de Piste : est responsable de la signalisation (drapeaux) et de la sécurité sur le circuit

d – le Chronométrateur : établit les classements de l'épreuve en fonction soit des temps réalisés, soit de l'ordre d'arrivée

e – le Commissaire Technique : effectue les contrôles techniques des machines et de l'équipement du pilote avant l'épreuve, et les vérifications en cas de réclamation ou sur demande du Directeur de Course.

f – le Jury : composé d'au moins 3 membres, le jury détient tous les pouvoirs pour :

- contrôler l'application des règles sportives et de sécurité
- statuer sur les réclamations sportives de la compétition
- appliquer d'éventuelles sanctions (déclassement de l'épreuve, amendes, etc)
- approuver les résultats

3 - LES DRAPEAUX

Voir planche drapeaux ci-joint.

4 - LES ARRETS SUR CIRCUITS OU TERRAINS

Seul le service de sécurité officiel peut intervenir (Commissaires de Piste, Secouristes, Médecin, Safety-car).

En cas d'arrêt sur le circuit (panne, chute) il est strictement interdit de repartir en sens inverse de la piste, que ce soit à moto, en poussant ou à pied. Si après un arrêt, la moto ne repart pas, il faut la dégager de la piste et la garer sur le côté. Il est obligatoire de respecter les entrées et les sorties de piste.

5 – DECLARATION D'ACCIDENT

- prévenir l'organisateur le jour de l'épreuve
- prévenir l'assurance de la fédération au moyen du formulaire remis par l'organisateur dans les délais impartis ou par téléphone au 05.56.34.64.64